



Municipalité de Sainte-Sabine

21 DÉCEMBRE 2016



Municipalité Sainte-Sabine

185 rue Principale
Sainte-Sabine, Qc
J0J 2B0

Téléphone
450-293-7686

Télécopie
450-293-7604

Adresse électronique
administration@saintesabine.ca

Site internet
www.saintesabine.ca

Heures d'ouvertures
Lundi au jeudi
De 8h à 12h et 13h à 17h

Fermé
Vendredi

COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE 2017

VOIR CALENDRIER ET DIRECTIVES (ci-joint)

****Aucune collecte de gros rebuts ne sera effectuée en 2017****

BUDGET 2017

	2016	2017
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	979 243\$	982 349\$
Autres revenus sources locales	68 350\$	61 200\$
Transferts	128 932\$	129 441\$
Total revenus de fonctionnement	1 176 525\$	1 172 990\$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	286 628\$	282 887\$
Sécurité publique	296 705\$	313 379\$
Transport	211 744\$	233 762\$
Hygiène du milieu	136 881\$	189 852\$
Aménagement, urbanisme et développement	47 435\$	47 358\$
Loisirs et culture	156 373\$	164 855\$
Total dépenses de fonctionnement	1 135 766\$	1 232 093\$
REVENUS D'INVESTISSEMENT		
Transport	8 000\$	12 000\$
Total des revenus d'investissement	8 000\$	12 000\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Administration	5 000\$	20 000\$
Transport	30 000\$	30 000\$
Loisirs et culture	30 000\$	21 000\$
Total des activités d'investissement	65 000\$	71 000\$
AFFECTATIONS		
Surplus accumulé affecté	16 241\$	118 103\$
Surplus (déficit) de l'exercice	- \$	- \$

Taux de taxe : 0,61\$ du 100\$ d'évaluation

Taux collecte ordures : 78\$ par logement

Taux collecte recyclage : 28\$ par logement

Taux vidange des fosses septiques : 71,50\$

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL – 2017

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2016 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017, qui se tiendront le **lundi, sauf exception**, et qui débuteront à **20 h**.

9 janvier (2^e lundi)

6 février

6 mars

3 avril

1^{er} mai

5 juin

3 juillet

7 août

5 septembre (1^{er} mardi)

2 octobre

13 novembre (2^e lundi)

4 décembre



HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du vendredi 23 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017 inclusivement, de **retour mercredi 4 janvier 2017** à l'horaire habituel.

COLLECTE DES SAPINS

La **collecte des sapins de Noël** se fera **lundi 9 janvier 2017**, les sapins devront être en bordure de la route à 8h00 du matin.

BIBLIOTHÈQUE HORAIRE POUR LE TEMPS DES FÊTES

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2016 au 11 janvier 2017.

Lorsqu'il y a tempête de neige ou que les chemins sont enneigés, veuillez téléphoner au 450-293-2336 avant de vous rendre à la bibliothèque afin de vous assurer que nous sommes présentes.

RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES

Le répertoire des entreprises de la municipalité de Sainte-Sabine est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter sur notre site internet ou au bureau de la municipalité. Merci pour toutes vos inscriptions. Pour l'instant, le répertoire demeure incomplet, si vous possédez une entreprises et désirez y figurer, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet ou directement au bureau municipal.

JOYEUX TEMPS DES FÊTES

Les membres du conseil, le personnel de la municipalité ainsi que le personnel de la bibliothèque vous souhaitent leurs meilleurs **vœux de bonheur pour Noël** ainsi qu'une **bonne et heureuse année**.

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Si vous êtes propriétaire d'un boisé et avez des questions relatives à l'agroforesterie, l'acériculture, la conservation ou la mise en valeur de votre boisé, l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) a réalisé un répertoire intitulé « Informations pratiques pour les propriétaires de boisés » qui décrit les ressources et les services offerts aux propriétaires de boisé. Vous pouvez le consulter en ligne sur notre site internet dans la section « liens utiles ».



LES CONDUCTEURS DOIVENT SE PRÉPARER À FAIRE FACE AUX CONDITIONS HIVERNALES

La Sûreté du Québec rappelle aux conducteurs qu'ils ont jusqu'au 15 décembre pour munir leur véhicules de pneus d'hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige.

Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, les policiers seront aux aguets pour s'assurer que les véhicules de promenade et taxis immatriculés au Québec sont équipés de pneus d'hiver, conformément à la réglementation. Les propriétaires de véhicules qui contreviennent au règlement s'exposent à un constat d'infraction de 200 \$, plus les frais et la contribution.

La Sûreté du Québec rappelle également à tous les conducteurs qu'ils doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières et que ses policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si ce dernier respecte la limite indiquée sur les panneaux routiers.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou pas entièrement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende de 60 \$ plus les frais et la contribution et à deux points d'inaptitude.

En réduisant leur vitesse et en adaptant leur conduite, les usagers de la route réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle. Notons de plus que l'utilisation de bons pneus d'hiver réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.

Rappelons par ailleurs que les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1er mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

Pour plus d'informations sur l'utilisation des pneus d'hiver et des pneus à crampons, le public est invité à visiter le site web de Transports Québec, au www.mtq.gouv.qc.ca.

Hugo Lizotte, Coordonnateur local en police de proximité - MRC de Brome Missisquoi
Région Estrie / Centre-du-Québec - District territorial Sud
Sûreté du Québec
Bureau, 450 266-1122 Xt 103, Cellulaire 450 521-7961,
www.sq.gouv.qc.ca